



INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS CLINIQUE SAINT MARTIN

183, Route des Camoins 13011 Marseille / Tel : 04.91.27.30.31 Fax : 04.91.27.30.80
Mail : ifas@clinique-saint-martin.fr / Site internet : www.clinique-saint-martin.fr/ifas



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION DU CONCOURS D'ENTRÉE AIDE-SOIGNANT

INSCRIPTIONS DU 6 MAI AU 8 OCTOBRE 2019 (INCLUS)

CALENDRIER DU CONCOURS

- **ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : Samedi 12 octobre 2019**
- **RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : jeudi 17 octobre 2019**
- **ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : du mardi 5 au mercredi 20 novembre 2019**
- **RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION: mardi 26 novembre 2019**
- **ENTRÉE EN FORMATION : Mardi 7 Janvier 2020**

MODALITÉS DE DEPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Date de clôture des inscriptions : mardi 8 octobre 2019

- **Par dépôt direct à l'accueil de l'IFAS : du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h00-16h30.**
(Fermeture de l'IFAS du 5 au 26 août 2019 inclus)
- **Par courrier à l'adresse :**
IFAS Clinique Saint Martin - 183, route des Camoins - 13396 Marseille Cedex 11
(Le cachet de la poste faisant foi)



LA FORMATION INITIALE AIDE SOIGNANT 2020

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif général : Obtenir le Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS).

Objectifs spécifiques : Les objectifs de formation correspondent aux savoir-faire, savoir-être et savoirs procéduraux du référentiel d'activités et du référentiel de compétences du diplôme, en vue de l'exercice des activités du métier d'aide-soignant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

CONTENU DE LA FORMATION

Conformément au référentiel de formation (Arrêté du 22 octobre 2005 modifié) :

- ❖ 8 modules de formation théorique :
 - Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140 heures)
 - Module 2 : État clinique d'une personne (70 heures)
 - Module 3 : Soins (175 heures)
 - Module 4 : Ergonomie (35 heures)
 - Module 5 : relation-Communication (70 heures)
 - Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (35 heures)
 - Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
 - Module 8 : Organisation du travail (35 heures)
- ❖ 6 stages pratiques, de 140 heures chacun, répartis sur tout le parcours de la formation. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires ou médico-sociales :
 - Service de court séjour : médecine
 - Service de court séjour : chirurgie
 - Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées
 - Service de santé mentale ou service de psychiatrie
 - Secteur extra hospitalier
 - Structure optionnelle

ORGANISATION DE LA FORMATION

Dates de formation : du 7 janvier au 7 décembre 2020

(Interruptions du 20 au 24 avril, du 28 juillet au 31 août, du 26 au 30 octobre 2020)

Durée : 1 435 heures, soit 205 jours de formation présentielle (7 heures par jour)

(595 heures d'enseignement théorique en IFAS (85 jours) + 840 heures de stage (120 jours))

Horaires en IFAS : 08h30-12h00 / 13h00-16h30

Horaires en stage : plage horaire de 06h00 à 20h00, à raison de 35 heures par semaine

Lieu de formation : Institut de Formation Aides-Soignants - Clinique Saint Martin - 183, route des Camoins - 13011 Marseille

Capacité d'accueil : 55 places

COÛT DE LA FORMATION

5 950€ par candidat

Possibilités de financement :

- Conseil Régional Sud PACA pour les candidats inscrits à Pôle Emploi ou en Mission Locale
- Financement par l'employeur ou le Fongecif ou l'OPérateur de COmpétences (OPCO) de l'entreprise pour les personnes en activité professionnelle
- Financement personnel

Code CPF : 240079

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être âgé d'au moins 17 ans à l'entrée en formation (le 7 janvier 2020)
- Avoir réussi les épreuves de sélection du concours d'entrée aide-soignant



MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

- LISTE 1 : candidats de droit commun (tous les candidats)
- LISTE 2 : candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins (article 13 bis de l'arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État Aide-Soignant). Deux places leur sont réservées.

Les épreuves de sélection comprennent **une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission**.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité, les candidats :

- titulaires d'un titre ou diplôme homologué de niveau 4 (*Baccalauréat, Brevet Professionnel, DAEU, ...*)
- titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau 5 en France / Codes NSF 330, 331 et 332 du RNCP (*BEP Carrières sanitaires et sociales, BEPA option Services aux personnes, CAP Petite enfance,...*);
- titulaires d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- ayant suivi la première année d'étude conduisant au DE Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION DU CONCOURS D'ENTRÉE AIDE-SOIGNANT

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : SAMEDI 12 OCTOBRE 2019

L'épreuve écrite est une épreuve anonyme, d'une durée de 2 heures et se décompose en 2 parties :

1. À partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
 - dégager les idées principales du texte ;
 - commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie, notée sur 12 points, a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

2. Une série de dix questions à réponse courte :
 - cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
 - trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
 - deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie est notée sur 8 points et a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sont déclarés admissibles et peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier à l'adresse postale indiquée sur le dossier d'inscription.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : DU MARDI 5 AU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019

L'épreuve se divise en 2 parties et consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

1. Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.
2. Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.



LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

À l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit deux listes de classement : **une liste principale et une liste complémentaire.**

Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'institut de formation et publiés sur le site internet de l'IFAS, en tenant compte de l'autorisation donnée ou pas par les candidats de publier leur nom et prénom.

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier à l'adresse postale indiquée sur le dossier d'inscription. **Aucun résultat n'est donné par téléphone.**

Si **dans les 10 jours suivant l'affichage**, un candidat classé sur la liste principale ou la liste complémentaire, n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur liste complémentaire ; sa place est alors proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée de janvier 2020.

CONVOCATIONS AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

L'IFAS décline toute responsabilité dans le cas où les convocations aux épreuves ne parviendraient pas aux candidats. Les candidats n'ayant pas reçu leur convocation 5 jours avant le début des épreuves sont tenus de contacter le secrétariat de l'IFAS.

Tout changement d'adresse postale, de numéro de téléphone ou d'e-mail doit être impérativement signalé au secrétariat de l'IFAS.

FRAIS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Frais d'inscription au concours : 80 euros (quatre-vingt euros)

En cas d'annulation de candidature et/ou d'absence à l'épreuve écrite ou orale du concours d'entrée (quelle qu'en soit la cause), les frais d'inscription ne seront pas remboursés, y compris si le candidat n'a pas reçu sa convocation aux épreuves et ne s'est pas mis en relation avec l'IFAS comme indiqué.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Date de clôture des inscriptions : mardi 8 octobre 2019

- **Par dépôt direct à l'accueil de l'IFAS** : du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h00-16h30
Fermeture de l'IFAS du 5 au 26 août 2019 inclus.
- **Par courrier** à l'adresse : IFAS Clinique Saint Martin - 183, route des Camoins - 13396 Marseille Cedex 11 ,
le cachet de la poste faisant foi.
Aucun justificatif de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé réception d'un courrier recommandé).

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture des inscriptions.

Tout dossier incomplet sera rejeté et retourné au candidat.

Les pièces constitutives du dossier demeurent acquises à l'institut de formation, et ne feront l'objet d'aucune restitution.



PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

POUR TOUS LES CANDIDATS

- Fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée
- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour, en cours de validité
- Photocopie de l'attestation de droits à la Sécurité Sociale de moins de 6 mois (pas de photocopie de la carte vitale)
- 2 photos d'identité récentes (une à coller sur la fiche d'inscription et l'autre derrière laquelle vous inscrirez vos nom et prénom)
- Frais d'inscription : 80€ par chèque bancaire, libellé à l'ordre de : IFAS Clinique Saint Martin (chèque encaissé à la clôture des inscriptions)

POUR LES CANDIDATS DISPENSÉS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

- Photocopie du diplôme (l'original du diplôme sera demandé le jour de l'épreuve orale d'admission)

POUR LES CANDIDATS CONCERNÉS PAR L'ARTICLE 13BIS (LISTE 2)

- Photocopie du contrat de travail en cours avec un établissement de santé ou une structure de soins

POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP (OBTENTION D'UN TIERS-TEMPS)

- Notification d'aménagement des conditions d'examen ou de décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) précisant les modalités à appliquer et les épreuves concernées du concours



FICHE D'INSCRIPTION – CONCOURS D'ENTRÉE AIDE-SOIGNANT 2019

Informations CNIL : « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi individuel au cours de la formation. Les destinataires des données sont : C. Régional, C. Général, Pôle Emploi, ARS, DRDJSCS, OPCA, terrains de stage, organismes en relation avec l'IFAS. Conformément à la loi « informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifié, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. »

SITUATION CIVILE ET ADMINISTRATIVE

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance : / ___/ ___/ ____/ Âge :

Commune de naissance : Département : / ___/ ___/

Adresse :

.....

Code postal : / ___/ ___/ ___/ ___/ Ville :

Téléphone portable : / ___/ ___/ ___/ ___/ ___/

Adresse mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom, prénom :

Lien de parenté :

Téléphone portable : / ___/ ___/ ___/ ___/ ___/

Candidat en situation de handicap : OUI NON

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Concubinage P.A.C.S Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants : Âge des enfants :

NIVEAU D'ÉTUDES

Année de la dernière scolarité :

Diplôme(s) obtenu(s)	Intitulé du/des diplôme(s)	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> Licence, Maîtrise, Master
<input type="checkbox"/> BTS, DUT, DEUG
<input type="checkbox"/> Baccalauréat
<input type="checkbox"/> CAP ou BEP
<input type="checkbox"/> Brevet des collèges (BEPC)
<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Aucun diplôme

VEUILLEZ COLLER VOTRE
PHOTO D'IDENTITÉ
ICI

CADRE RÉSERVÉ À L'IFAS

Reçu le ___/ ___/ 19 par :

ADMISSIBILITÉ ADMISSION

LISTE 1 LISTE 2

POUR TOUS LES CANDIDATS

Fiche d'inscription

Pièce d'identité R/V

Attestation Sécurité Sociale

2 photos d'identité

Chèque de 80€

N°/ BQ :

CANDIDATS DISPENSÉS DE L'ÉCRIT

Diplôme

CANDIDATS LISTE 2 (ART 13B)

Contrat de travail

CANDIDATS SITUATION HANDICAP

Notification MDPH

PUBL° INTERNET : OUI NON

PRÉPA IFAS CSM : OUI NON



SITUATION ACTUELLE

Demandeur d'emploi

Numéro d'identifiant Pôle Emploi (7 chiffres et 1 lettre, ou 8 chiffres) : / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Bénéficiaire d'une allocation : OUI NON

Antenne Pôle Emploi :

Bénéficiaire du RSA

Numéro d'allocataire (n° CAF) : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Inscrit à la mission locale

Antenne Mission locale :

Salarié

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Autre organisme (précisez) :

.....

.....

AUTORISATION DE PUBLICATION DES RÉSULTATS SUR INTERNET

Dans le cadre de la diffusion des résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité et/ou de l'épreuve orale d'admission, j'autorise l'IFAS de la Clinique Saint Martin à publier sur son site internet mes NOM et PRENOM :

OUI NON

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'accepte sans réserve le règlement intérieur qui régit cette inscription et les épreuves de sélection .

Je, soussigné(e) (Nom/Prénom du candidat), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription et que les photocopies jointes à mon dossier sont conformes aux originaux.

Fait à, le / _ / _ / 2019

Signature :